

# LA CANTINE FAMILIALE

## A QUOI CA SERT ?

- À proposer aux parents d'élèves de petite section de maternelle une alternative à la restauration scolaire collective.
- À offrir à l'enfant un temps de repos dans une ambiance calme respectueuse de son rythme dans le but de le couper de la longue journée passée en collectivité.

## QU'EST CE QUE C'EST ?

- L'enfant de petite section, est accueilli chez une assistante maternelle, au maximum 2h00 par jour, uniquement pendant la pause méridienne, les jours d'école.

## EN PRATIQUE :

- Inscrire l'enfant au périscolaire, au guichet de la MAPEJE
- Compléter le dossier.
- Prendre rendez vous au relais petite enfance pour les informations sur le contrat, et obtenir la liste des assistantes maternelles disponibles.

- Les parents employeurs restent les signataires du contrat qui les engage avec l'assistante maternelle.
- Les familles bénéficient du CMG accordé sur demande à la caf
- La ville indemnise les parents en fonction d'un barème, par jour de garde, en 2 fois, en janvier et en juillet

Les parents rencontrent les assistantes maternelles et concluent avec elle un contrat les engageant sur l'année scolaire



Pour tout renseignement :

MAPEJE : 03 83 48 81 43

RPE : 03 83 36 36 90

rpe.mapeje@saintnicolasdeport.fr



# LA CANTINE FAMILIALE

## A QUOI CA SERT ?

- À proposer aux parents d'élèves de petite section de maternelle une alternative à la restauration scolaire collective.
- À offrir à l'enfant un temps de repos dans une ambiance calme respectueuse de son rythme dans le but de le couper de la longue journée passée en collectivité.

## QU'EST CE QUE C'EST ?

- L'enfant de petite section, est accueilli chez une assistante maternelle, au maximum 2h00 par jour, uniquement pendant la pause méridienne, les jours d'école.

## EN PRATIQUE :

- Inscrire l'enfant au périscolaire, au guichet de la MAPEJE
- Compléter le dossier.
- Prendre rendez vous au relais petite enfance pour les informations sur le contrat, et obtenir la liste des assistantes maternelles disponibles.

- Les parents employeurs restent les signataires du contrat qui les engage avec l'assistante maternelle.
- Les familles bénéficient du CMG accordé sur demande à la caf
- La ville indemnise les parents en fonction d'un barème, par jour de garde, en 2 fois, en janvier et en juillet

Les parents rencontrent les assistantes maternelles et concluent avec elle un contrat les engageant sur l'année scolaire



Pour tout renseignement :

MAPEJE : 03 83 48 81 43

RPE : 03 83 36 36 90

rpe.mapeje@saintnicolasdeport.fr





La Marmite des Écoliers

Cette association d'assistantes maternelles Portoises a été créée pour proposer une alternative à la restauration scolaire collective.

Elle réunit toutes les assistantes maternelles volontaires pour participer au dispositif de la cantine familiale.

Ce service, organisé en lien avec le RPE de la ville, permet d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant pendant la pause méridienne.

 : [lamarmitedesecoliers@hotmail.com](mailto:lamarmitedesecoliers@hotmail.com)



La Marmite des Écoliers

Cette association d'assistantes maternelles Portoises a été créée pour proposer une alternative à la restauration scolaire collective.

Elle réunit toutes les assistantes maternelles volontaires pour participer au dispositif de la cantine familiale.

Ce service, organisé en lien avec le RPE de la ville, permet d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant pendant la pause méridienne.

 : [lamarmitedesecoliers@hotmail.com](mailto:lamarmitedesecoliers@hotmail.com)